

CHARTER DE LA PARTICIPATION DES EXPERTS DU VÉCU

LES 6 PRINCIPES CLÉS

1

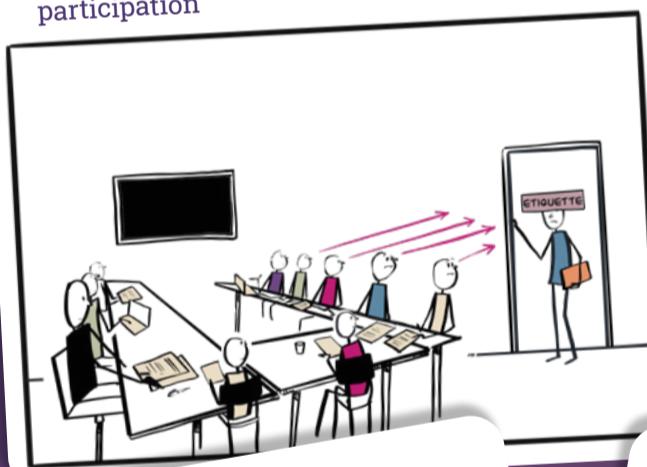


S'écouter et s'entendre dans un respect mutuel

3

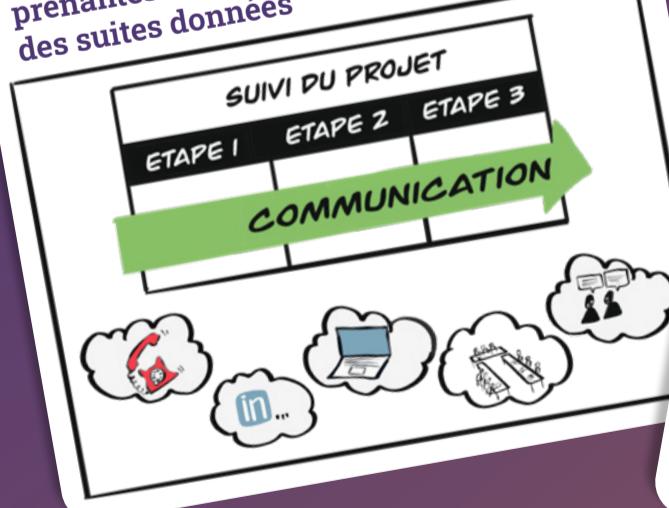
Laisser la place, trouver sa place et prendre sa place :

- Veiller à une posture bienveillante, non jugeante, non stigmatisante et d'écoute
- Veiller au respect des règles de fonctionnement établies durant tous les temps de travail
- Veiller à la stabilité du groupe pour assurer une continuité dans les travaux menés
- Veiller à créer un environnement propice à la participation



5

Informer l'ensemble des parties prenantes sur l'avancement des étapes et des suites données

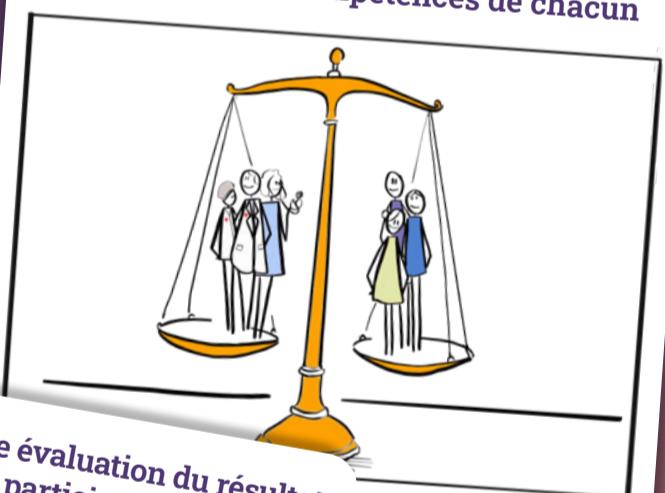


Préparer l'ensemble des participants en amont des temps de travail, notamment concernant les règles de fonctionnement



2

Permettre la rencontre des expertises et des savoirs à égalité sans stigmatisation pour coconstruire dans un souci de valorisation des compétences de chacun



4

Mettre en œuvre une évaluation du résultat et de la démarche de participation lors de ces travaux, communiquer sur les conclusions et envisager, le cas échéant, une actualisation ou une révision de l'action



PRAPS

PROGRAMME RÉGIONAL
D'ACCÈS À LA PRÉVENTION
ET AUX SOINS
GRAND EST



CHARTE DE LA PARTICIPATION DES EXPERTS DU VÉCU

Pourquoi ?

Les politiques publiques, les projets, les actions, ..., sont majoritairement conçus et mis en œuvre pour les personnes mais sans les personnes.

Cette manière de procéder induit une méfiance, une non-adhésion du public cible, une non-compréhension et une efficacité très réduite : elle ne relève pas de mauvaises volontés de la part des professionnels ou des experts du vécu mais plutôt d'une méconnaissance de « comment s'y prendre ».

Plusieurs freins ont été identifiés à la fois par les professionnels et les experts du vécu :

- Manque d'acculturation des professionnels à la pratique de la participation ;
- Instrumentalisation de la situation des personnes sans prendre le temps de les associer réellement à la construction du projet ou sans préparation de leur participation ;
- Non écoute et non prise en compte des propositions des experts du vécu : participation alibi pour un affichage politique ou médiatique...

L'écriture de cette Charte résulte d'un travail coconstruit entre les institutions, les experts du vécu et les professionnels, acteurs de terrain. Sa volonté est d'apporter des clés pour initier une démarche de participation respectueuse de chacun.

Pour quoi ?

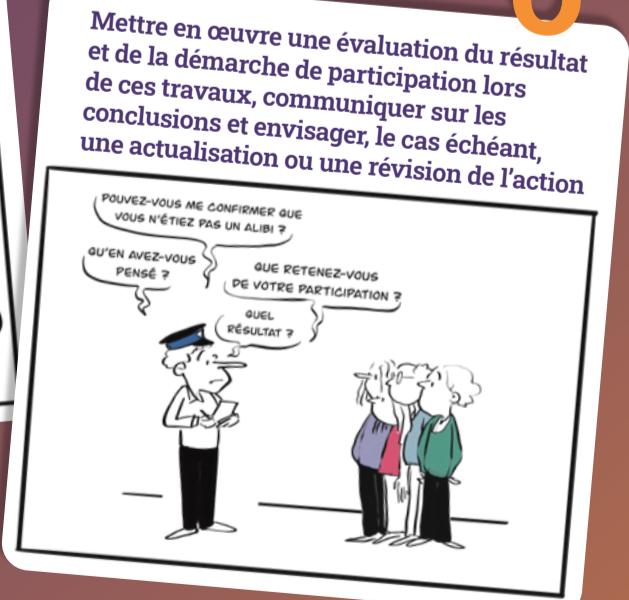
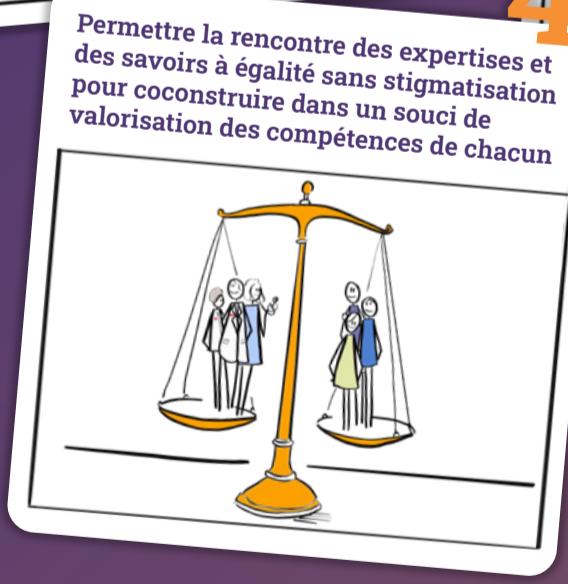
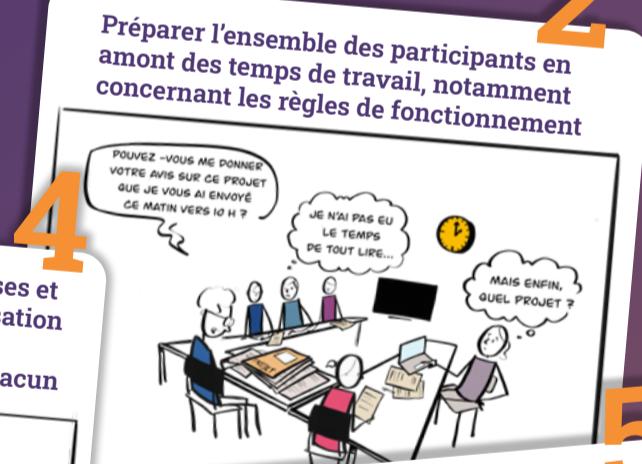
L'objectif de cette Charte est d'instaurer ou renforcer la participation des « experts du vécu » dans la construction, la décision, le suivi et l'évaluation du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins à destination des personnes en situation de précarité (PRAPS) ou d'autres politiques publiques, ainsi que leur implication dans la construction et mise en œuvre des projets dans toute la région Grand Est.

Elle permet une harmonisation des pratiques sur l'ensemble des territoires dans le respect des personnes et des principes fondamentaux d'une participation des experts du vécu réelle et de qualité. Elle s'accompagne d'un protocole pour faciliter son appropriation et sa mise en œuvre.

Pré requis

- La thématique autour de laquelle s'organise la participation des experts du vécu devra être identifiée à partir en priorité des besoins exprimés par les personnes ;
- Il n'y aura pas de recours à la participation des experts du vécu s'il n'y a pas un engagement formel de respecter la charte de la part de toutes les parties prenantes ;
- Il n'y aura pas de recours à la participation s'il n'est pas possible de le faire bien, s'il n'y a « pas le temps » ;
- Il est impératif de mettre en place les moyens nécessaires à la participation des experts du vécu : moyens financiers, temporalité suffisante, accessibilité (géographique, culturelle, langagière, ...);
- Tous les professionnels et experts du vécus doivent être formés à la participation et à la posture favorisant la participation.

LES 6 PRINCIPES CLÉS



PRAPS
PROGRAMME RÉGIONAL
D'ACCÈS À LA PRÉVENTION
ET AUX SOINS
GRAND EST

CHARTE DE LA PARTICIPATION DES EXPERTS DU VÉCU

Pourquoi ?

Les politiques publiques, les projets, les actions, ..., sont majoritairement conçus et mis en œuvre pour les personnes mais sans les personnes.

Cette manière de procéder induit une méfiance, une non-adhésion du public cible, une non-compréhension et une efficacité très réduite : elle ne relève pas de mauvaises volontés de la part des professionnels ou des experts du vécu mais plutôt d'une méconnaissance de « comment s'y prendre ».

Plusieurs freins ont été identifiés à la fois par les professionnels et les experts du vécu :

- Manque d'acculturation des professionnels à la pratique de la participation ;
- Instrumentalisation de la situation des personnes sans prendre le temps de les associer réellement à la construction du projet ou sans préparation de leur participation ;
- Non écoute et non prise en compte des propositions des experts du vécu : participation alibi pour un affichage politique ou médiatique...

L'écriture de cette Charte résulte d'un travail coconstruit entre les institutions, les experts du vécu et les professionnels, acteurs de terrain. Sa volonté est d'apporter des clés pour initier une démarche de participation respectueuse de chacun.

Pour quoi ?

L'objectif de cette Charte est d'instaurer ou renforcer la participation des « experts du vécu » dans la construction, la décision, le suivi et l'évaluation du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins à destination des personnes en situation de précarité (PRAPS) ou d'autres politiques publiques, ainsi que leur implication dans la construction et mise en œuvre des projets dans toute la région Grand Est.

Elle permet une harmonisation des pratiques sur l'ensemble des territoires dans le respect des personnes et des principes fondamentaux d'une participation des experts du vécu réelle et de qualité. Elle s'accompagne d'un protocole pour faciliter son appropriation et sa mise en œuvre.

Pré requis

- La thématique autour de laquelle s'organise la participation des experts du vécu devra être identifiée à partir en priorité des besoins exprimés par les personnes ;
- Il n'y aura pas de recours à la participation des experts du vécu s'il n'y a pas un engagement formel de respecter la charte de la part de toutes les parties prenantes ;
- Il n'y aura pas de recours à la participation s'il n'est pas possible de le faire bien, s'il n'y a « pas le temps » ;
- Il est impératif de mettre en place les moyens nécessaires à la participation des experts du vécu : moyens financiers, temporalité suffisante, accessibilité (géographique, culturelle, langagière, ...);
- Tous les professionnels et experts du vécus doivent être formés à la participation et à la posture favorisant la participation.

LES 6 PRINCIPES CLÉS

1

S'écouter et s'entendre dans un respect mutuel

4

Permettre la rencontre des expertises et des savoirs à égalité sans stigmatisation pour coconstruire dans un souci de valorisation des compétences de chacun

2

Préparer l'ensemble des participants en amont des temps de travail, notamment concernant les règles de fonctionnement

5

Informer l'ensemble des parties prenantes sur l'avancement des étapes et des suites données

3

Laisser la place, trouver sa place et prendre sa place :

- Veiller à une posture bienveillante, non jugeante, non stigmatisante et d'écoute
- Veiller au respect des règles de fonctionnement établies durant tous les temps de travail
- Veiller à la stabilité du groupe pour assurer une continuité dans les travaux menés
- Veiller à créer un environnement propice à la participation

6

Mettre en œuvre une évaluation du résultat et de la démarche de participation lors de ces travaux, communiquer sur les conclusions et envisager, le cas échéant, une actualisation ou une révision de l'action



PRAPS
PROGRAMME RÉGIONAL
D'ACCÈS À LA PRÉVENTION
ET AUX SOINS
GRAND EST